



COVID 19: CHARTE D'ENGAGEMENT DOMAINE SKIABLE DE LA PLAGNE



EN FONCTION DES HYPOTHESES SANITAIRES CONNUES AU 25/11/2021



Engagés ensemble pour une montagne de plaisirs



DES GESTES SIMPLES ET RESPONSABLES

Je porte un masque ou un tour de cou homologué

Le port du masque (chirurgical ou tissu de catégorie 1) ou du tour de cou homologué est obligatoire à partir de 11 ans (conseillé dès 6 ans) et dans les lieux suivants :

- Dans toutes les files d'attente, même extérieures (remontées mécaniques, points de vente,...),
- Dans tous les bâtiments (gares, points de vente, services...),
- A bord de toutes les remontées mécaniques.

Le saviez-vous ? Sur les pistes, profitez du grand air, le port du masque n'est pas obligatoire.

Je respecte les règles de distanciation physique

Je laisse une distance d'un mètre avec les personnes qui m'entourent :

- Dans toutes les files d'attente, intérieures comme extérieures,
- Dans l'ensemble des lieux de regroupement possible du public (points de vente, points de vue,...),
- En respectant la signalétique.

Je privilégie l'achat et le rechargement de mes forfaits sur internet ou sur les bornes mises à disposition.

Le saviez-vous ? Pour être sûr de respecter la bonne distance, restez à une spatule de vos voisins !

Je me désinfecte les mains lorsque j'enlève mes gants

Du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans les lieux suivants :

- Bâtiments clos des remontées mécaniques,
- Postes de secours,
- Points de vente, d'accueil et de services,
- WC publics (si vous n'avez pas la possibilité de vous laver les mains).

Le saviez-vous ? Inutile de mettre du gel hydroalcoolique sur vos gants.



VOTRE DOMAINE SKIABLE S'ADAPTE



Nous nous organisons pour toujours mieux vous accueillir

- Notre personnel vous accueille masqué mais toujours avec le sourire !
- L'ensemble de nos collaborateurs est formé aux risques sanitaires et aux gestes barrières.
- Nos points de vente et d'accueil sont adaptés aux contraintes sanitaires (consignes de distanciation et signalétique dédiées sur place).
- Des bornes d'achat et de rechargement des forfaits sont installées en plus grand nombre.



Nous faisons évoluer nos conditions d'exploitation

- Dans l'ensemble des télécabines et téléphériques un nettoyage régulier des surfaces de contact sera effectué et les fenêtres seront maintenues ouvertes dans la mesure du possible.
- Les files d'attente d'accès aux remontées seront organisées pour permettre un respect de la distanciation.
- Le débit horaire de nos remontées mécaniques sera maximisé de manière à minimiser les possibles files d'attente.
- Pas de limitation de fréquentation sur le domaine skiable.



Nous adaptons nos conditions commerciales

- En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, nos conditions d'annulation et de remboursement seront adaptées.

Engagés ensemble pour une montagne de plaisirs



CET HIVER JE SKIE AVEC 2 PASS : MON FORAÎT ET MON PASS SANITAIRE



Qu'est-ce que le pass sanitaire ?

- Il concerne toutes les personnes de 12 ans et plus
- Il consiste en la présentation, sous forme d'un QR Code, numérique ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :
 - * Schéma vaccinal complet
 - * Preuve de test PCR ou antigénique de moins de 24h
 - * Rétablissement de la COVID-19 de moins de 6 mois

Plus d'informations sur le pass sanitaire:

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>



Où doit-on disposer d'un pass sanitaire valide ?

- Sur le domaine skiable, vous devez disposer d'un pass sanitaire valide pour:
 - * Emprunter toutes les remontées mécaniques (même gratuites), y compris les tapis roulants
 - * Accéder aux restaurants d'altitude (y compris les terrasses)
- Des vérifications seront effectuées:
 - * Aux points de vente des forfaits
 - * Aux départs des remontées mécaniques
 - * Aux départs des cours de ski
 - * A l'entrée des restaurants d'altitude

L'accès ne sera autorisé que si vous disposez d'un pass sanitaire valide.

- En station, comme partout en France, le pass sanitaire est obligatoire pour certaines activités: bar, restaurant, cinéma, bowling, piscine...
- Concernant votre hébergement, rapprochez-vous de votre hébergeur pour connaître les consignes et protocoles sanitaires.



Est-il possible de se faire tester en station ?

- Chaque station dispose de lieux de dépistages pour vos tests PCR ou antigéniques. Vous pouvez retrouver la liste sur le site de l'office de tourisme: <https://www.la-plagne.com/decouvrir-la-plagne/comment-la-plagne-prend-soin-de-vous>
- Les tests sont payants: à partir de 44€ pour un PCR, à partir de 22€ pour un antigénique.
- Attention, pour certains tests, une prise de rendez-vous peut être obligatoire.



Pour nos clients étrangers

- Les QR-Codes reconnus sont ceux délivrés en Union Européenne et dans les pays suivants: Royaume Uni, Israël, Suisse, Serbie, Ukraine, Turquie, Norvège, Albanie, Andorre, Arménie, Îles Faeroe, Géorgie, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldavie, Maroc, Monaco, Nouvelle Zélande, Panama, San Marino, ou le Vatican.
- Les ressortissants des autres pays doivent faire valider leur pass sanitaire en allant, muni d'un passeport valide et du certificat local de vaccination en format papier, dans une pharmacie française habilitée dès lors qu'ils ont été vaccinés avec des vaccins reconnus par l'UE.
- Cette procédure peut être payante (maximum 36€)
- Plus d'informations: <https://www.sante.fr/obtenir-un-passe-sanitaire-en-cas-de-vaccination-letranger> ou <https://www.sante.fr/how-to-obtain-a-french-health-pass>